

DONNONS UNE SECONDE VIE à nos biodéchets !

SUIVEZ LE GUIDE !



Maintenant, **nos biodéchets** sont triés, ils ne vont plus dans la poubelle d'ordures ménagères mais au **compostage**.


SMIRTOM
DE LA RÉGION
DE **Montargis**

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE PARTAGÉ ?

Il s'agit de points d'apports volontaires où des composteurs sont installés pour que chacun puisse y déposer ses biodéchets. Cela permet de réduire le poids de nos ordures ménagères et de produire du compost.



FONCTIONNEMENT

Dans les zones de compostage partagé, vous trouverez 3 bacs :

1 BAC DE COMPOSTAGE ✨

Celui dans lequel vous déposerez vos biodéchets

1 BAC DE STOCK DE MATIÈRE SÈCHE ✨

Il sert à équilibrer l'apport de déchets humides lors de chaque dépôt

1 BAC DE MATURATION ✨

Bac rempli de biodéchets qui produit tranquillement son compost

PAS DE PANIQUE !

Sur place, des panneaux vous guideront pas à pas pour bien utiliser ces espaces



QUELS DÉCHETS DÉPOSER DANS LE COMPOSTEUR PARTAGÉ ?



✓ Déchets acceptés



Épluchures de fruits et légumes, sachets de thé, marc de café, essuie-tout, mouchoirs, restes de repas, os et arêtes, coquilles d'œuf cassées

✗ Déchets refusés



Coquillages, mégots de cigarette, emballages, sacs biodégradables en amidon, litières animales, poisson et viande crue, poussières et cendres, textiles



QUELQUES
RÈGLES

1

Ne déposer que les déchets indiqués

2

À chaque dépôt de biodéchets, ajouter un peu de matière sèche provenant du bac

3

Les abords des composteurs doivent rester propres et accessibles



LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

un petit geste simple pour une meilleure gestion de nos déchets !



Pour en savoir plus :
www.smirtom.fr



🏠 20, Route de Chaumont • Parc d'activités de Chaumont
45120 CORQUILLEROY

☎ Tél. : 02 38 87 37 38 ✉ info-biodechets@smirtom.fr


SMIRTOM
DE LA RÉGION
DE **Montargis**